

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

D 18. 562

Certifié Exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code du Général des Collectivités Territoriales
le **25 SEP. 2018**

Certifié Conforme

Mairie de Royan, le **09 OCT. 2018**
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,



Hubert THOMAS

187



ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

La Compagnie D'ASSURANCE MACIF, Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables, enregistrée sous le numéro de SIRET 781.452.511.031.80, domiciliée 7 rue Colbert à YZEURE (03406), représentée par Madame Muriel ROLAND, *Gestionnaire*, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *la Compagnie* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIE :

Le 25 juin 2018, lors de la réalisation d'une mission de tonte par les services municipaux de la Ville de ROYAN, un caillou projeté par une débroussailleuse a heurté la vitre arrière du véhicule de Monsieur David BERNIKIER, en stationnement à ROYAN.

La responsabilité de *la Ville* étant clairement identifiée, il a été proposé à *la Compagnie*, assureur de Monsieur BERNIKIER, de prendre en charge le montant des dommages, par le biais du présent protocole transactionnel.

Compte tenu de l'accord des parties, les présentes ont été établies.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIE :

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DE LA VILLE

La Ville accepte de verser la somme de 305,57 € (trois cent cinq euros et cinquante-sept centimes) à *la Compagnie*, correspondant au montant des dommages accordé à Monsieur David BERNIKIER, son assuré (cf. Annexe n°1).

La Ville s'engage à effectuer le mandatement de l'indemnité prévue à l'article 1, dans les trente jours suivant la transmission du protocole au contrôle de légalité, sous réserve de la communication en temps utile par *la Compagnie* de ses coordonnées bancaires.

103

Au-delà de ce délai, la somme due portera intérêt au taux légal en vigueur.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ARTISAN

La Compagnie s'engage à éteindre le recours formé contre la Ville de ROYAN.

Par ailleurs, *la Compagnie* s'engage à ne plus former aucun recours contre la Ville de ROYAN pour ce sinistre.

ARTICLE 3 : REGLEMENT

Le versement est fait à titre forfaitaire et définitif, pour solde de tout compte, entre les parties et constitue une transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil.

Le présent protocole a autorité de chose jugée en dernier ressort et ne pourra être attaqué ni pour erreur de droit ni pour lésion.

ARTICLE 4 : EXTINCTION DU CONTENTIEUX

Le présent protocole emporte renonciation par chacune des parties à toute instance ou action qui trouverait sa cause ou son fondement dans les faits ci-dessus rappelés.

Le présent protocole met donc fin de manière définitive au différend né de la situation objet de l'exposé.

Fait à ROYAN, le 25 SEP. 2018
en trois exemplaires originaux

Pour *la Compagnie*,
Le Gestionnaire,

Pour la Ville de ROYAN,


Centre de Gestion
7 rue Colbert
03400 YZEURE
Muriel ROLAND

Jean-Paul CLÉCH
Premier Adjoint


FRANCE PARE-BRISE

Une marque de Saint-Gobain

0 800 400 200



N° COMPTE
5587
FACTURE
17R3010740

FRANCE PARE BRISE ROYAN

SARL AVA
ATLANTIQUE VITRAGE AUTOMOBILE
58 AVENUE LOUIS BOUCHET
17200 ROYAN
Tél: 0546220866 Fax: 0546220877
Siège social AVA :
152 QUAI DE LA SOUYS 33270 FLOIRAC
RCS:522544006 TVA:FR92522544006
Servi par : NICOLAS ROSSIGN
Contrôlé par : JULIEN FOURNIER
Cause : Autres / constat fait avec ville royan
Sinistre le : 25/06/2018 Lieu :ROYAN

CLIENT : BERNIKIER DAVID
4 RUE RAPHAEL
87170 ISLE

084

ASSURANCE MACIF CENTRE OUEST ATLANTIQUE
SERVICE ASSURANCE ET RESEAUX
35 BLD JEAN MOULIN
79079 NIORT CEDEX

DARVA
MACIFPBF

FOLIO 1	DATE 28/06/2018	MARQUE MERCEDES	TYPE CLASSE	Année Mod. A 2009	Km 57545	IMMATRICULATION AA-178-GE	RÉF. ASSURÉ 4581578 AB003A1732BF N° SINISTRE
------------	--------------------	--------------------	----------------	----------------------	-------------	------------------------------	---

CODE	QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNIT. TARIF	R %	PRIX UNIT. NET	MONTANT H.T.
5358BGNH	1.00	LUNETTE V CHAUFFANTE - (PIECE ETAI)	209.43	23.00		161.26
KCR	1.00	FORFAIT KIT COLLAGE - (PIECE ETAI)	27.00			27.00
T2	0.25	FORFAIT NETTOYAGE BRIS DE GLACE HABITACLE - (PIECE ETAI)	29.52			7.38
T2	2.00	MAIN D'OEUVRE VITRAGE - (PIECE ETAI)	29.50			59.00
TOTAL		66.88E : MAIN D'OEUVRE HT				
TOTAL		188.26E : PIECES HT				

EXEMPLAIRE DESTINE AU CLIENT

PAYÉ

ACCORD : AB003A1732BF

Paiement anticipé : aucun escompte accordé. Paiement tardif : 5 fois le taux de l'intérêt légal.

MONTANT H.T. 254.64 €	TAUX 20.00%	MONTANT T.V.A. 50.93 €	MONTANT T.T.C. AVANT REMISE	MONTANT T.T.C. APRÈS REMISE 305.57 €	À LA CHARGE DU CLIENT 80.00 €	À LA CHARGE DE L'ASSURANCE 225.57 €
--------------------------	----------------	---------------------------	-----------------------------	---	----------------------------------	--

Règlement le Espèces..... Chèque..... N°..... Carte

COMPTANT

Accord client

SUR RELEVÉ



PAPILLON À COLLER À VOTRE RÈGLEMENT
DATE 28/06/2018 N° CLIENT

5587 MONTANT 225.57 €

NOM DU CLIENT BERNIKIER DAVID

ÉCHÉANCE Comptant
Le 28/06/2018

17R3 010740

189

En provenance de :
MACIF Assurances
7 rue Giffard
03406 YZEURE Cedex

SGREVEZ - PFC 3DA - 2016/01/01 - 0047



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR: AR 2C 127 885 95197



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature
(Précisez Nom et Prénom
si mandataire)

Signature facteur

MACIF IARD
04 OCT. 2018

Ville de Royan SJ
Hôtel de Ville (Proche BERNIER)
80 avenue de Poullellac
17205 ROYAN Cedex

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée conformément à l'article 11 de l'arrêté du 10 mai 2005.
LAPOSTE AGRÉMENT N° C606



